REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104055-20230112-DEL2023-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/01/2023

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-2

L'an deux mil vingt-trois
Le douze janvier
À dix-neuf heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN.**

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme FREBAULT, M. REYNAUD

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN

Date de Convocation : 5 janvier 2023

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C230 SISE « 24 IMPASSE DU FOURNIL »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir une parcelle de terrain à Servas, sise « 24 impasse du Fournil » appartenant à Mesdames Laurence GORKA et Ghislaine DUTANT.

L'acquisition de cette parcelle jouxtant plusieurs parcelles communales serait une réserve foncière pour permettre de mener à bien l'opération d'aménagement du cœur de village.

Le tènement concerné, cadastré C 230, représente une superficie de 582 m².

Une offre d'achat proposée par la Commune d'un montant de 145 000 € a été acceptée par les deux propriétaires en date du 26 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée C 230 sise « 24 impasse du Fournil », appartenant à Mesdames Laurence GORKA et Ghislaine DUTANT pour un prix net vendeur de 145 000 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition du bien immobilier susvisé et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)